

Résumé des révisions apportées aux Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) pour 2020-2021

Le document suivant contient un **résumé*** des modifications apportées aux NSOAPE pour l'année scolaire 2020-2021.

***Remarque :** Ce document n'est pas un rapport détaillé de tous les changements et ne vise pas à remplacer la consultation de toute information liée à l'activité avant sa réalisation.

Légende

E_C = Programme-cadre de l'élémentaire

E_IS = Interscholaire de l'élémentaire

E_IM = Intramuros de l'élémentaire

S_C = Programme-cadre du secondaire

S_IS = Interscholaire du secondaire

S_IM = Intramuros du secondaire

Modifications générales

Bateau-dragon, Aviron, Natation, Nage synchronisée, Waterpolo, Plongeon, Voile, Plongée sous-marine, Plongée avec tuba, Triathlon (E_C, E_IS, E_IM, S_C, S_IS, S_IM)

Tests de nage :

Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.

Modifié ainsi : Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Étoile de bronze ou d'un niveau supérieur.

Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur/sauveteur adjoint datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il doit enseigner la natation et surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur ou de sauveteur adjoint, un sauveteur certifié doit se trouver sur la terrasse pendant le test de nage.

Modifié ainsi : Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur/sauveteur adjoint datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il est tenu d'enseigner la natation et de surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur ou de sauveteur adjoint, un sauveteur certifié doit se trouver sur la terrasse pendant le test de nage.

Ajouté : Sauveteur adjoint à sauveteur chaque fois que le terme « sauveteur » est mentionné.

Ajouté : Vêtements/Chaussures/Bijoux pour le test de nage

- Le port de vêtements appropriés est obligatoire

Bateau-dragon (S_IS)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Tous les passagers du bateau doivent porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) en tout temps.

Modifié ainsi : Les entraîneurs qui sont sur l'eau doivent porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) en tout temps.

Aviron (E_C, E_IM, S_C, S_IS, S_IM)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Tous les passagers du bateau doivent porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) en tout temps.

Modifié ainsi : Les entraîneurs qui sont sur l'eau doivent porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) en tout temps.

Équipement :

Les cale-pieds doivent être utilisés et bien ajustés de façon à permettre le retrait rapide des pieds en cas d'urgence

Modifié ainsi : Lorsque les cale-pieds, les chaussures ou autres dispositifs tenant les pieds resteront dans les embarcations, chaque cale-pied ou dispositif tenant les pieds monté sur l'embarcation sera retenu indépendamment pour limiter la levée du talon à un maximum de 7 cm. De plus, lorsque les lacets, le Velcro ou des matériaux similaires doivent être ouverts avant que le rameur puisse retirer ses pieds des cale-pieds ou d'un autre dispositif, le rameur doit pouvoir s'en libérer immédiatement en tirant d'une seule main sur une sangle facilement accessible. Lorsque les cale-pieds ou autres dispositifs tenant les pieds ne restent pas dans l'embarcation, chaque cale-pied ou dispositif doit pouvoir être libéré par le rameur sans utiliser ses mains ou par une simple action rapide de la main en tirant sur une sangle ou un dispositif de dégagement facilement accessible.

L'avant et l'arrière doivent être munis de feux lorsque la visibilité est mauvaise (p. ex. réflecteurs de bicyclette, lampes clignotantes).

Modifié ainsi : En cas de mauvaise visibilité, il faut utiliser des feux de navigation fixés à l'embarcation, comme le précise le Guide de sécurité nautique de Transports Canada

Les régates requièrent des bateaux de secours spécialisés munis d'un moyen de communication (p. ex. appareils radio émetteur-récepteur entre le bateau et le rivage

Modifié ainsi : Les régates doivent être sanctionnées par Rowing Canada Aviron et satisfaire à toutes les exigences en matière de sanctions, comme le prévoit l'agent des sanctions provinciales

Le bateau doit être équipé d'une bouée de sauvetage de 60 cm reliée à une ligne flottante de 9 m en plus du lance-amarre de 15 m.

Modifié ainsi : Un dispositif de remontée à bord est nécessaire lorsque la hauteur verticale pour remonter à bord de l'embarcation depuis l'eau (franc-bord) est supérieure à 0,5 m (1 pi 8 po).

Installations :

Si vous utilisez des installations d'aviron intérieures, vous devez respecter les règlements de l'endroit.

Modifié ainsi : S'il s'agit d'installations d'aviron intérieures ou d'un club d'aviron, il faut respecter les règlements et le code de conduite de l'endroit

Il doit y avoir un téléphone avec les numéros d'urgence affichés (p. ex. 911).

Modifié ainsi : Le personnel enseignant doit connaître le plan de mesures d'urgence (PMU) du site, y compris le plan de sauvetage spécifique au site, et le partager avec tous les surveillants et participants.

- *Le parcours doit être inspecté avant chaque activité*
- *Repérez les débris sur le parcours, particulièrement après une forte pluie*

Modifié ainsi : Évaluer en permanence la zone d'entraînement ou de compétition en réglant les problèmes dès qu'ils se présentent (par exemple, retirer la végétation morte ou alerter les équipes pour qu'elles évitent les zones où se trouvent des débris).

Procédures d'urgence :

Le barreur est jumelé avec la paire de la poupe

Modifié ainsi : Le barreur est jumelé avec la paire de poupe dans une embarcation barrée à chargement arrière ou la paire de proue dans une embarcation barrée à chargement avant

Un registre qui demeure sur la rive doit être signé par tous les élèves et les entraîneurs avant le départ et au retour.

Modifié ainsi : Des procédures doivent être mises en place pour assurer le dénombrement des embarcations, entraîneurs et athlètes sur l'eau à tout moment, en cas d'urgence

Compétences :

Supprimé : Toute la section sur les qualifications des sauveteurs

Programme-cadre du secondaire

Équipement :

Ajouté : Un dispositif de remontée à bord est nécessaire lorsque la hauteur verticale pour remonter à bord de l'embarcation depuis l'eau (franc-bord) est supérieure à 0,5 m (1 pi 8 po).

Natation, Nage synchronisée (E_C, E_IM)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Natation, Nage synchronisée (S_C, S_IM)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Les maillots de bain appropriés sont permis.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Natation, Nage synchronisée (E_IS, S_IS)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Waterpolo (E_C,, E_IS, E_IM, S_C, S_IS, S_IM)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Un maillot de bain et des chaussures appropriés doivent être portés. Le port d'un bonnet de waterpolo avec protège-oreilles est obligatoire.

Modifié ainsi :

- Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.
- Le port d'un bonnet de waterpolo avec protège-oreilles est obligatoire. Les cheveux doivent être retenus pour ne pas obstruer la vue (p. ex. avec un élastique).

Plongeon (S_C, S_IM)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Le port d'un maillot de bain approprié est requis.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Plongeon (S_IS)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Plongée sous-marine (S_C)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Le port d'un maillot de bain approprié est requis.

Modifié ainsi : Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.

Plongée avec tuba (S_C)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Un maillot de bain approprié est requis. Le port de palmes ou de chaussures appropriées pour se protéger des saillies dans les lacs, rivières ou étangs. Les palmes doivent être bien ajustées.

Modifié ainsi :

- Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.
- Le port de palmes ou de chaussures appropriées est obligatoire pour se protéger des saillies dans les lacs, rivières ou étangs. Si des palmes sont portées, elles doivent être bien ajustées.

(Triathlon S_C, S_IS)

Vêtements/Chaussures/Bijoux :

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire. Le port d'un bonnet de bain est obligatoire pour l'épreuve de natation. Le port d'espadrilles appropriées et en bonne condition est obligatoire pour la course de fond. Les chaussures à bouts ouverts et les sandales sont interdites.

Modifié ainsi : Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Il faut porter un maillot de bain approprié durant le test de nage et l'épreuve de natation. Le port d'un bonnet de bain est obligatoire pour l'épreuve de natation. Le port d'espadrilles appropriées et en bonne condition est obligatoire pour la course de fond. Les chaussures à bouts ouverts et les sandales sont interdites.

Rugby (Toucher/Drapeau) (S_IS)

Ajouté : Une fiche d'activité sur le rugby (Toucher/Drapeau) a été développée pour S_IS

Volleyball (E_IS, S_IS)

Règles et consignes particulières :

Ajouté :

Pendant l'échauffement :

- Les élèves ne sont pas autorisés à passer sous le filet pour aller du côté de la réception après avoir terminé leur attaque;
- Les élèves doivent rester de leur côté du filet immédiatement après une attaque et ne se déplacer vers le côté opposé du filet qu'à partir de l'extérieur du terrain (si nécessaire);
- Les ballons récupérés doivent être renvoyés le long des lignes latérales du terrain à une distance sûre du filet et non pas par le terrain de réception, sous le filet; et
- Les élèves ne sont pas autorisés à se trouver du côté de la réception du terrain durant les coups d'échauffement. Ils doivent rester en dehors des limites du terrain.

Hockey (E_C, E_IM, S_C, S_IM)

Ajouté : Les fiches sur le hockey (sur glace) ont été divisées en deux fiches différentes afin de dissiper toute confusion sur les normes de sécurité entre les « jeux de hockey » et les « Jeux de préparation ».

Il y a maintenant une fiche :

- Hockey (Jeux de hockey sur glace)
- Hockey (Sur glace - Jeux de préparation ou minijeu)

Hockey (sur glace) (E_IS, S_IS)

Mise à jour : Le titre de la fiche d'activité Hockey (sur glace) a été modifié. Veuillez noter que le contenu est resté le même.

Modifié ainsi : Hockey (Jeux de hockey sur glace)

Tir à l'arc (E_C, E_IM, S_C, S_IS, S_IM)

Règles et consignes particulières :

- *Établir un système qui contrôle le début et la fin des tirs, ainsi que le moment de récupérer les flèches.*
- *Établissez une procédure d'urgence incluant un système de sifflet.*
- *Une ligne de tir doit être établie. Elle doit convenir au niveau d'habileté des élèves.*
- *Un espace suffisant doit être prévu pour chaque élève sur la ligne de tir.*
- *Personne ne doit se trouver devant la ligne de tir.*
- *Tous les élèves qui ne sont pas prêts à tirer doivent demeurer loin derrière la ligne de tir, à l'écart des archers qui s'y trouvent.*
- *Il faut interdire aux élèves de pointer un arc armé sur quelqu'un.*
- *Les arcs doivent être chargés seulement sur la ligne de tir, lorsque le signal permettant de tirer a été donné.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir un système qui contrôle le début et la fin des tirs, ainsi que le moment de récupérer les flèches.
- Établir une procédure d'urgence incluant un système de sifflet.
- Une ligne de tir doit être établie. Elle doit convenir au niveau d'habileté des élèves. Un espace suffisant doit être prévu pour chaque élève sur la ligne de tir.
- Personne ne doit franchir la ligne de tir avant le signal de récupération des flèches.
- Les flèches récupérées doivent être rapportées à la ligne de tir pour le tireur suivant.
- Tous les élèves qui ne sont pas prêts à tirer doivent demeurer loin derrière la ligne de tir, à l'écart des archers qui s'y trouvent.
- Il faut attendre le retour de tous les participants avant de donner le signal de tir.
- Les arcs doivent être armés seulement sur la ligne de tir, lorsque le signal de tir a été donné.
- Il faut interdire aux élèves de pointer un arc armé sur quelqu'un.

Activités d'athlétisme : Lancer du poids, Disque, Javelot

Lancer du poids (E_C, E_IS, E_IM)

Règles et consignes particulières :

- *Seule la technique du lancer du poids debout peut être enseignée (pas de rotation).*
- *Veillez à établir des routines sécuritaires pour lancer et récupérer les poids.*
- *Veillez à établir une routine sécuritaire pour transporter les poids vers/de l'aire de lancer.*
- *Les poids ne doivent jamais être lancés ou roulés vers l'aire de lancer.*
- *S'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, à au moins 4 m (13 pi) derrière la ligne de lancer.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir des routines sécuritaires pour le lancement et la récupération des poids (par exemple, les poids ne doivent jamais être lancés ou roulés vers la zone de lancement).
- Seule la technique du lancer du poids debout peut être enseignée (pas de rotation).

- S'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, situé à 4 m (13 pi) ou plus derrière la ligne de lancer.

Lancer du poids (S_C, S_IS, S_IM)

Règles et consignes particulières :

- *Veillez à établir des routines sécuritaires pour lancer et récupérer les poids.*
- *Veillez à établir une routine sécuritaire pour transporter les poids vers/de l'aire de lancer.*
- *Les poids ne doivent jamais être lancés ou roulés vers l'aire de lancer.*
- *S'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, à au moins 4 m (13 pi) derrière la ligne de lancer.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir des routines sécuritaires pour le lancement et la récupération des poids (par exemple, les poids ne doivent jamais être lancés ou roulés vers la zone de lancement).
- S'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, situé à 4 m (13 pi) ou plus derrière la ligne de lancer.

Disque (S_C, S_IM)

Règles et consignes particulières

- *Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant les leçons et la pratique.*
- *Les élèves qui ne lancent pas doivent demeurer derrière le lanceur, dans une zone marquée, située à au moins 5 m (16 pi).*
- *Enseignez aux élèves les procédures sécuritaires pour lancer et récupérer l'engin.*
- *Le lanceur ne doit jamais relâcher le disque si une personne se trouve dans le champ, le dos tourné.*
- *Les ramasseurs doivent transporter le disque jusqu'à l'aire de lancer.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir des routines sécuritaires pour le lancer et la récupération du disque (par exemple, le disque ne doit jamais être lancé ou roulé vers la zone de lancement).

- Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant les leçons et l'entraînement.
- Les élèves qui ne lancent pas doivent demeurer derrière le lanceur, dans une zone sécuritaire marquée, située à 5 m (16 pi) ou plus.

Disque (S_IS)

Règles et consignes particulières

- *Établissez des procédures sécuritaires pour lancer et récupérer l'engin.*
- *Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant de débiter la pratique.*
- *Durant les pratiques, s'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, à au moins 15 m (49 pi) directement derrière le lanceur.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir des routines sécuritaires pour le lancer et la récupération du disque (par exemple, le disque ne doit jamais être lancé ou roulé vers la zone de lancement).
- Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant de débiter l'entraînement.
- Durant l'entraînement, s'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves qui n'ont pas à lancer ou à récupérer le disque et les spectateurs doivent se trouver à un endroit désigné, à 15 m (49 pi) ou plus, directement derrière le lanceur.

Javelot (S_C, S_IM)

Règles et consignes particulières

- Tous les participants doivent être informés de l'importance des procédures de sécurité à suivre pour le lancer, la récupération après le lancer et le retour du javelot dans la zone sécuritaire avant le prochain lancer.
- Veillez à établir une routine sécuritaire pour lancer et récupérer le javelot.
- Les javelots doivent être transportés de façon sécuritaire vers la zone d'activité, ainsi qu'au retour (p. ex. le javelot doit être pointé vers le bas et jamais transporté sur l'épaule).

- Il ne faut jamais lancer le javelot vers l'aire de lancer.

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Établir une routine sécuritaire pour le transport de l'équipement au début et à la fin de l'activité et pour sa mise en place (loin des participants).
- Établir un système qui contrôle le début et la fin du lancer, ainsi que la récupération.
- Établir une procédure d'urgence incluant un système de sifflet.
- Une ligne de lancer doit être établie. Elle doit convenir au niveau d'habileté des élèves.
- Un espace suffisant doit être prévu pour chaque élève sur la ligne de lancer.
- Personne ne doit franchir la ligne de lancer avant que le signal de récupération soit donné.
- Les javelots récupérés doivent être rapportés à la ligne de lancer pour le lanceur suivant.
- Tous les élèves qui ne sont pas prêts à lancer doivent demeurer loin derrière la ligne de lancer, à l'écart des lanceurs qui s'y trouvent.
- Il faut attendre le retour de tous les participants avant de donner le signal de lancer.

Ajouté : Les élèves doivent connaître :

- les procédures de sécurité et d'urgence
- le système de sifflet
- les techniques de lancer
- les techniques d'entretien et d'utilisation de l'équipement

Javelot (S_IS)

Règles et consignes particulières

- *Les règles de sécurité doivent être enseignées avant de débiter l'entraînement.*
- *Veillez à établir une routine sécuritaire pour lancer et récupérer le javelot.*
- *Les javelots doivent être transportés de façon sécuritaire vers l'aire d'entraînement/de compétition, ainsi qu'au retour (p. ex. le javelot doit être pointé vers le bas et jamais transporté sur l'épaule).*
- *Il ne faut jamais lancer le javelot vers l'aire de lancer.*
- *Tous les participants doivent être informés de l'importance des procédures de sécurité à suivre pour le lancer, la récupération après le lancer et le retour du javelot dans la zone sécuritaire avant le prochain lancer.*

Modifié ainsi :

Établir une routine sécuritaire pour le transport et l'utilisation de l'équipement.

- Les règles de sécurité doivent être enseignées avant de débiter l'entraînement.

- Les javelots doivent être transportés de façon sécuritaire vers l'aire d'entraînement/de compétition, ainsi qu'au retour (p. ex. le javelot doit être pointé vers le bas et jamais transporté sur l'épaule).
- Veillez à établir une routine sécuritaire pour lancer et récupérer le javelot.
- Les javelots récupérés doivent être rapportés en toute sécurité à la ligne de lancer.
- Tous les participants doivent être informés de l'importance des procédures de sécurité à suivre pour le lancer, la récupération après le lancer et le retour du javelot dans la zone sécuritaire avant le prochain lancer.

Toutes les activités (E_IS, S_IS)

Les renseignements sur les commotions cérébrales indiqués sur toutes les fiches des sports interscolaires ont été modifiés pour inclure les codes de conduite en matière de commotions cérébrales et les ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales selon la NPP 158.

Règles et consignes particulières

Avant de prendre part à une activité, les élèves doivent recevoir de l'information sur la prévention des commotions cérébrales durant l'activité en question, et sur les risques inhérents à l'activité (par exemple, indiquer les risques possibles et les moyens de les minimiser), ainsi que les procédures à suivre pour jouer de façon sécuritaire. Les élèves doivent connaître l'importance d'informer l'enseignant de tout symptôme relié à une commotion cérébrale présumée.

Modifié ainsi : Avant de participer, les élèves doivent être renseignés sur les commotions cérébrales à l'aide des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales du ministère de l'Éducation ou des ressources sur les commotions cérébrales approuvées par le conseil scolaire. Les élèves doivent également être renseignés sur :

- le Code de conduite en matière de commotions cérébrales;
- les stratégies de prévention des commotions cérébrales durant l'activité en question et les risques inhérents à l'activité (c'est-à-dire, communiquer les risques possibles et les façons de les réduire);
- les procédures et les règles de sécurité à respecter; et
- l'importance d'informer le personnel de tout symptôme relié à une commotion cérébrale présumée.

Les élèves doivent confirmer avoir pris connaissance de la ressource de sensibilisation aux commotions cérébrales et du Code de conduite en matière de commotions cérébrales avant de participer.

Introduction

Interscolaire de l'élémentaire :

Ajouté : Consulter le programme-cadre [Activités d'entraînement physique](#) avant d'impliquer les participants dans des activités d'entraînement et de développement de la condition physique.

Interscolaire du secondaire :

Ajouté : Consulter le programme-cadre [Activités d'entraînement physique](#) et le programme-cadre [Musculation](#) avant d'impliquer les participants dans des activités de musculation ou de développement de la condition physique.

Modifications concernant le plein air

Canotage, Canotage sur eau en mouvement, Excursion en canot, Kayak en eaux calmes, Rafting à rames, Natation (E_C, E_IM, S_C, S_IM)

Test de nage

Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.

Modifié ainsi : Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Étoile de bronze ou d'un niveau supérieur.

Ajouté : **Vêtements/Chaussures/Bijoux pour le test de nage**

- Le port de vêtements appropriés est obligatoire

Exigences concernant le moniteur aquatique du test de nage

Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur/sauveteur adjoint datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il doit enseigner la natation et surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur ou de sauveteur adjoint, un sauveteur certifié doit se trouver sur la terrasse pendant le test de nage.

Modifié ainsi : Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il doit enseigner la natation et surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur, un sauveteur certifié doit se trouver sur le quai/rivage pendant le test de nage.

Supprimé : Lorsque l'exercice de nage a lieu sur une plage, les moniteurs aquatiques doivent également détenir Certificat de sauveteur.

Certificats de moniteur aquatique pour les piscines et les zones riveraines :

Modifié ainsi : Certificats de moniteur aquatique pour les zones riveraines :

Supprimé : Ontario Teachers Aquatic Standard (OTAS) - pour les activités ayant lieu à la piscine seulement

Exigences concernant le moniteur aquatique du test de nage

Supprimé : Certificats de sauveteur :

Supprimé :

- Certificats de sauveteur adjoint :
 - o La Croix-Rouge canadienne - Assistant surveillant-sauveteur
 - o La Société de sauvetage – Croix de bronze
 - o Un certificat équivalent approuvé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Ratio de surveillance du test de nage

Supprimé : Test de nage en piscine

- Au moins 2 moniteurs aquatiques certifiés doivent être présents dans la piscine ou sur la terrasse.
- Le ratio de surveillance est de 2 moniteurs aquatiques certifiés par tranche de 1 à 50 élèves. Les deux moniteurs doivent aussi être des sauveteurs certifiés ou un sauveteur et un sauveteur adjoint.
- Lorsqu'il y a entre 51 et 75 élèves, un moniteur aquatique certifié supplémentaire est requis.
- Si l'on fait appel à des sauveteurs adjoints, leur nombre ne doit jamais dépasser le nombre de sauveteurs sur la terrasse.

Ratios de surveillance du test de nage

- *Au moins 2 moniteurs aquatiques certifiés doivent être présents sur la rive ou dans l'eau.*
- *Le ratio de surveillance est de 2 moniteurs aquatiques certifiés par tranche de 1 à 25 élèves. Les deux moniteurs doivent aussi être des sauveteurs certifiés.*
- *Lorsqu'il y a entre 26 et 100 élèves, un moniteur aquatique certifié supplémentaire est requis.*

Modifié ainsi :

- Au moins 2 moniteurs aquatiques certifiés doivent surveiller de la rive.

- Le ratio de surveillance est de 2 moniteurs aquatiques certifiés par tranche de 1 à 25 élèves. Les deux moniteurs doivent aussi être des sauveteurs certifiés.
- Un moniteur aquatique certifié supplémentaire est requis pour chaque tranche additionnelle de 25 élèves.

Plein air (Canotage) (E_C, E_IM, S_C, S_IM)

Compétences de l'instructeur

- Instructeur de canotage de base de l'ORCKA
- Instructeur de pagayage canadien de l'ORCKA
- Chef d'excursion de jour de l'ORCKA
- Instructeur en descente de rivières de l'ORCKA
- Excursion de canotage de niveau 3 de l'ORCKA
- Instructeur de canotage riverain de Pagaie Canada
- Habilités intermédiaires sur lac de Pagaie Canada
- Habilités de base sur lac de Pagaie Canada
- Habilités avancées de Pagaie Canada – Solo
- Habilités avancées d'excursion de Pagaie Canada
- Formation avancée sur eau en mouvement (tandem et solo) de Pagaie Canada
- Habilités avancées d'excursion de Pagaie Canada + Secourisme d'urgence en milieu sauvage avancé + RCR + 1000 km d'expérience
- Habilités avancées d'excursion de Pagaie Canada + Secourisme en milieu sauvage + RCR + 500 km d'expérience
- Instructeur de canotage riverain de Pagaie Canada

Modifié ainsi :

- Instructeur de canotage de base de l'ORCKA
- Instructeur de canotage sur lac de Pagaie Canada, niveau d'initiation (tandem)
- Eau en mouvement, niveau d'initiation (tandem) de Pagaie Canada

Plein air (Excursion en canot) (E_C, E_IM)

Ratios de surveillance pour les leçons

Groupe divisé : si le groupe est divisé en deux ou plusieurs excursions, chaque excursion doit être menée par un guide d'excursion détenant les certifications requises.

Modifié ainsi : Groupe divisé : si l'excursion est divisée en deux groupes ou plus, chaque groupe doit être mené par un guide d'excursion détenant les certifications requises.

- 1 à 8 élèves : le personnel et les qualifications requises sont 1 surveillant et 1 guide d'excursion, 1 certificat de secourisme et 1 certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.
- 9 à 16 élèves : le personnel et les qualifications requises sont 2 surveillants et 1 guide d'excursion, 1 certificat de secourisme et 1 certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.

Modifié ainsi :

Taille du groupe : La taille du groupe est limitée à 16 élèves au total. Pour les excursions de plus de 16 élèves, il faut former plusieurs groupes d'excursion de 16 personnes ou moins.

Nombre d'élèves par groupe d'excursion	Nombre minimum de surveillants par groupe	Certifications requises par groupe
1 à 8	2 (l'un d'eux doit être guide d'excursion)	- Secourisme - Sauveteur - Canotage
16 ou moins	3 (l'un d'eux doit être guide d'excursion)	- Secourisme - 2 sauveteurs - Canotage

Pour toutes les excursions, au moins deux surveillants adultes doivent être présents, et l'un d'eux doit être un enseignant.

***Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.**

Compétences de l'instructeur

- Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat valide parmi les suivants :
 - Certificat d'excursion de canotage niveau 3 de l'ORCKA ou de chef d'excursion avancé de Pagaie Canada

Modifié ainsi :

- Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder l'un des certificats suivants :
 - Excursion en canot niveau 3 de l'ORCKA ou Instructeur de canotage sur lac, niveau d'initiation (tandem ou solo) de Pagaie Canada + Instructeur de camping sauvage de Pagaie Canada

Plein air (Excursion en canot) (S_C, S_IM)

Ratios de surveillance pour les leçons

Groupe divisé : si le groupe est divisé en deux ou plusieurs excursions, chaque excursion doit être menée par un guide d'excursion détenant les certifications requises.

Modifié ainsi : Groupe divisé : si l'excursion est divisée en deux groupes ou plus, chaque groupe doit être mené par un guide d'excursion détenant les certifications requises.

Ratios de surveillance pour les leçons

- 1 à 8 élèves : le personnel et les qualifications requises sont 1 surveillant et 1 guide d'excursion, 1 certificat de secourisme et 1 certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.
- 9 à 16 élèves : le personnel et les qualifications requises sont 2 surveillants et 1 guide d'excursion, 1 certificat de secourisme et 1 certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.

Modifié ainsi :

Taille du groupe : La taille du groupe est limitée à 16 élèves au total. Pour les excursions de plus de 16 élèves, il faut former plusieurs groupes d'excursion de 16 personnes ou moins.

Nombre d'élèves par groupe d'excursion	Nombre minimum de surveillants par groupe	Certifications requises par groupe
1 à 8	2 (l'un d'eux doit être guide d'excursion)	- Secourisme - Sauveteur - Canotage
16 ou moins	3 (l'un d'eux doit être guide d'excursion)	- Secourisme - 2 sauveteurs - Canotage

Pour toutes les excursions, au moins deux surveillants adultes doivent être présents, et l'un d'eux doit être un enseignant.

*Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.

Compétences de l'instructeur

- Pour les excursions d'une journée à plus de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit détenir un certificat d'instructeur de base de l'ORCKA, d'instructeur de camp de Pagaie Canada, ou un niveau supérieur
 - Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme en milieu sauvage avancé
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide

- *Pour les excursions de plusieurs jours à moins de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (pas en milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :*
 - *Un guide d'excursion ou un instructeur doit détenir un certificat d'excursion de canotage niveau 3 de l'ORCKA ou de chef d'excursion avancé de Pagaie Canada*
 - *Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme général valide avec RCR niveau C*
 - *Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide*
- *Pour les excursions de plusieurs jours à plus de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :*
 - *Un guide d'excursion ou un instructeur doit détenir un certificat d'excursion de canotage niveau 3 de l'ORCKA ou de chef d'excursion avancé de Pagaie Canada*
 - *Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme en milieu sauvage avancé*
 - *Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide*

Modifié ainsi :

- Pour les excursions d'une journée à plus de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder l'un des certificats suivants :
 - Instructeur de canotage de base de l'ORCKA
 - Excursion de canotage de niveau 3 de l'ORCKA
 - Instructeur de camping sauvage de Pagaie Canada + Instructeur de canotage sur lac, niveau d'initiation
 - Camping sauvage de Pagaie Canada + Instructeur d'excursion de canotage, niveau d'initiation
 - Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme en milieu sauvage avancé
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide

- Pour les excursions de plusieurs jours à moins de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (pas en milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder l'un des certificats suivants :
 - Excursion de canotage de niveau 3 de l'ORCKA
 - Instructeur de camping de base de Pagaie Canada + Instructeur d'excursion de canotage, niveau d'initiation
 - Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme général valide avec RCR niveau C
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide
- Pour les excursions de plusieurs jours à plus de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence (milieu sauvage), les compétences suivantes sont requises :
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder l'un des certificats suivants :
 - Excursion de canotage de niveau 3 de l'ORCKA
 - Instructeur de camping sauvage de Pagaie Canada + Instructeur d'excursion de canotage, niveau d'initiation
 - Une personne parmi les enseignants, les guides d'excursion, les instructeurs ou les parents/tuteurs/bénévoles doit posséder un certificat de secourisme en milieu sauvage avancé
 - Un guide d'excursion ou un instructeur doit posséder un certificat de sauveteur valide

Plein air (Natation) (E_C, E_IM, S_C, S_IM)

Sous-titre

Lacs, étangs, rivières dans les camps de loisirs, lieux de baignade publics et lieux de baignade non désignés.

Modifié ainsi : Lieux de baignade désignés et non désignés dans les lacs, les étangs et les rivières.

Introduction

Ajouté : Voir la section « Natation » si l'activité se déroule dans une piscine.

Vêtements/Chaussures/Bijoux

Programme-cadre de l'élémentaire

Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Avant le départ, vérifier que tous les vêtements (incluant les vêtements convenant à la baignade) et les chaussures nécessaires pour l'excursion sont apportés.

Modifié ainsi : Le port de vêtements appropriés est obligatoire.

Programme-cadre du secondaire

Avant le départ, vérifier que tous les vêtements (incluant les vêtements convenant à la baignade) et les chaussures nécessaires pour l'excursion sont apportés. Le port de chaussures appropriées est permis (p. ex. aux endroits où des objets saillants pourraient blesser les pieds).

Modifié ainsi : Le port de vêtements appropriés est obligatoire.

Installations

- *La zone de baignade doit être :*
 - *clairement définie (p. ex. zone définie par des bouées);*
 - *exempte de dangers; et*
 - *suffisamment chaude (température de l'eau convenable).*
- *Si la baignade a lieu dans des zones qui ne sont pas expressément désignées pour la natation (p. ex. campement durant une excursion en canot), le sauveteur doit délimiter l'aire de baignade à l'aide de balises et la vérifier à la nage pour identifier tout danger sous l'eau.*

Modifié ainsi :

- La zone de baignade désignée doit :
 - Respecter le règlement 503/17 de l'Ontario;
 - Être clairement désignée avec des limites physiques définies (par exemple, balisée par des bouées ou des zones de quai fermées);
 - Avoir des limites clairement visibles pour les utilisateurs d'embarcations (par exemple, la ligne de bouée est visible pour les utilisateurs de bateaux à moteur qui occupent le même plan d'eau);
 - Être exempte de dangers;
 - Avoir une eau de température convenable; et
 - Disposer d'un poste d'équipement de sauvetage
- Les zones de baignade non désignées (par exemple, les campements, ou à la fin d'un sentier de portage lors d'une excursion en canot) doivent :
 - Avoir des limites clairement définies par les sauveteurs avec des repères visuels appropriés et/ou la distance du rivage :
 - Les repères visuels peuvent être :

- Un élément naturel (par exemple, une roche visible, une souche d'arbre, le bord du rivage, le bord d'une plage de sable, un arbre sur le rivage).
- Une embarcation (par exemple, un canot ou un kayak ancré à une distance appropriée au large).
- Une bouée flottante ou une corde flottante.
- Les limites par rapport au rivage peuvent inclure les critères suivants :
 - Nombre approprié de mouvements de crawl depuis le rivage (par exemple, dix mouvements de crawl depuis le rivage).
 - Nombre approprié de longueurs de canot à partir du rivage (par exemple, trois longueurs de canot à partir du rivage).
- Vérification de la zone par le sauveteur et/ou le guide d'excursion pour détecter les dangers sous l'eau (par exemple, bris de verre, chutes, fonds instables ou dangereux); et
- Température de l'eau convenable.

Règles et consignes particulières

Les plongeurs sont permis seulement aux endroits où la profondeur de l'eau est suffisante (minimum de 2,75 m ou 9 pi), et si le fournisseur externe détermine que les conditions nautiques sont sécuritaires. S'il ne s'agit pas du site d'un fournisseur externe (c.-à-d. les zones non commerciales), les plongeurs sont interdits.

Modifié ainsi : Les plongeurs sont permis seulement dans les zones de baignade désignées où la profondeur de l'eau est suffisante (minimum de 2,75 m ou 9 pi), et si les conditions nautiques sont sécuritaires. Les plongeurs ne sont pas permis dans les zones de baignade non désignées.

Supprimé : La baignade doit avoir lieu dans la zone désignée *seulement*.

Règles et consignes particulières

Les élèves doivent pratiquer des situations d'urgence simulées (p. ex. trouver un partenaire, se rassembler sur la rive s'ils entendent 3 puissants coups de sifflet).

Modifié ainsi : Lors de la première baignade, les élèves doivent faire la démonstration des procédures de sortie de l'eau en cas de situation d'urgence (par exemple, 3 grands coups de sifflet).

Surveillance

- *Au moins 2 moniteurs aquatiques certifiés doivent être présents sur la rive ou dans l'eau.*
- *Le ratio de surveillance est de 2 moniteurs aquatiques certifiés par tranche de 1 - 25 élèves. Les deux moniteurs doivent aussi être des sauveteurs certifiés.*
- *Lorsqu'il y a entre 26 et 100 élèves, un moniteur aquatique certifié supplémentaire est requis.*

Modifié ainsi :

- *Au moins 2 moniteurs aquatiques certifiés doivent surveiller de la rive.*
- *Le ratio de surveillance est de 2 moniteurs aquatiques certifiés par tranche de 1 - 25 élèves. Les deux moniteurs doivent aussi être des sauveteurs certifiés.*
- *Un moniteur aquatique certifié supplémentaire est requis pour chaque tranche additionnelle de 25 élèves.*

Supprimé : Selon le Règlement de l'Ontario 565 sur les piscines, les bains libres requièrent la présence d'un sauveteur certifié. Le certificat de moniteur aquatique et de la Teachers Aquatic Standard (OTAS) ne satisfont pas aux critères de sécurité du règlement.

Compétences

Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il doit enseigner la natation et surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur, un sauveteur certifié doit se trouver sur la terrasse pendant la leçon de natation.

Modifié ainsi : Un moniteur aquatique doit être titulaire d'un certificat de moniteur aquatique et d'un certificat de sauveteur datant d'au plus deux ans avant la date à laquelle il doit enseigner la natation et surveiller la baignade. Lorsque le moniteur aquatique ne détient pas de certificat de sauveteur, un sauveteur certifié doit se trouver sur le quai/rivage pendant les exercices de natation.

Secourisme

Au moins un moniteur aquatique, un sauveteur ou un sauveteur adjoint doit être titulaire d'un brevet de secourisme (standard ou supérieur) valide (trois ans ou moins avant l'entrée en fonction du titulaire) et émis par l'un des organismes suivants : L'Ambulance Saint-Jean; la Croix-Rouge canadienne; la Société de sauvetage, la Patrouille canadienne de ski; ou un organisme dont le brevet est jugé équivalent par le médecin hygiéniste de l'unité sanitaire locale.

Modifié ainsi : Au moins un moniteur aquatique ou un sauveteur doit être titulaire d'un brevet de secourisme (standard ou supérieur) valide (trois ans ou moins avant l'entrée

en fonction du titulaire) et émis par l'un des organismes suivants : L'Ambulance Saint-Jean; la Croix-Rouge canadienne; la Société de sauvetage, la Patrouille canadienne de ski; ou un organisme dont le brevet est jugé équivalent par le médecin hygiéniste de l'unité sanitaire locale.

Plein air (Camping d'hiver) (S_C, S_IM)

Équipement

- *Avant le départ, vérifier que tout l'équipement nécessaire pour l'excursion est apporté et peut être utilisé de façon sécuritaire. Il faut demander aux élèves d'informer le personnel enseignant de tout problème concernant l'équipement.*
- *Tous les participants doivent avoir un sifflet ou un dispositif d'alerte similaire.*
- *Si vous cuisinez sur des réchauds, utilisez seulement ceux qui fonctionnent au propane/gaz liquéfié (1 pour 8 élèves).*
- *Tous les participants doivent avoir un sac de couchage quatre saisons ou l'équivalent.*
- *Chacun des participants doit avoir un matelas isolant approprié sous son sac de couchage.*
- *Chaque personne doit avoir une lampe de poche.*
- *Les chauffe-tentes électriques doivent être homologués CSA.*
- *Des allumettes imperméables ou des allumettes dans un contenant imperméable.*

Modifié ainsi :

- Avant le départ, vérifier que tout l'équipement nécessaire pour l'excursion est rassemblé et en bon état. Il faut demander aux élèves d'informer le personnel enseignant de tout problème concernant l'équipement.
- Si l'équipement utilisé n'est pas décrit dans la fiche, il faut déterminer si son usage est sécuritaire.
- Les chauffe-tentes électriques doivent être homologués CSA.
- Chaque excursion doit avoir :
 - Un ensemble complet de cartes de l'itinéraire indiquant les points d'accès d'urgence.
 - Des dispositifs de traitement de l'eau potable.
 - Des abris (par exemple, quinzees et tentes prospecteur).
 - Toutes les tentes prospecteur doivent avoir 2 portes ou les côtés des tentes ne doivent pas être enterrés.
 - Si on utilise une tente prospecteur, il faut installer les accessoires appropriés (par exemple, piquets, piquets d'arrimage, cadres intérieurs).
 - Une bâche pour 4 élèves

- Une base par tente/quinze
- Cordes
- Un réchaud de camping (par exemple, propane, gaz liquide, bois) pour 8 participants
 - Si un poêle à bois est utilisé dans une tente prospecteur, le poêle doit être adapté à la taille et à la configuration de la tente.
 - Si un poêle à bois est utilisé, vous devez installer les accessoires appropriés (par exemple, tuyau de poêle, coudes supplémentaires, joint ignifuge).
- Trousses de réparation pour les équipements fréquemment utilisés (par exemple, tentes et réchauds de camping).
- Hache(s) et/ou scie(s) et/ou couteau(x) de camp
- Pelle(s)
- Chaque participant doit avoir :
 - Une bouteille d'eau
 - Un sifflet, ou un dispositif de signalisation
 - Une lampe de poche ou lampe frontale
 - Un sac de couchage adapté aux températures prévues pendant la durée de l'excursion, ou combiné avec une doublure de sac de couchage plus chaude
 - Un matelas de mousse ou gonflable
 - Au moins un sac imperméable pour garder les vêtements et le sac de couchage au sec
- S'il faut quitter le camp, chaque participant doit aussi avoir :
 - Une copie de la carte de l'itinéraire indiquant clairement les points d'accès d'urgence
 - Une boussole
 - Au moins un dispositif d'allumage de feu dans un récipient étanche (par exemple, allumettes étanches, briquet, allume-feu de ferrocérium).

Installations

Ajouté :

- Pour monter une tente prospecteur, vérifier la direction du vent pour déterminer l'orientation de la tente et l'emplacement du tuyau de poêle.
- Il faut prévoir une barrière physique pour séparer la zone de couchage du poêle à bois ou du chauffage si on passe la nuit dans une tente chauffée (par exemple, une clôture en bois ou en piquets).

Installations

La température doit être -4 degrés Celsius au maximum.

Modifié ainsi : *La température ambiante extérieure ne doit pas être supérieure à - 4 degrés C.*

Supprimé :

- Tous les sacs de couchage doivent être conçus pour résister aux températures les plus froides prévues pour la durée du séjour.
- Tous les élèves doivent dormir sur un matelas en mousse ou gonflable pour préserver la chaleur corporelle.
- Il doit y avoir au moins une tente pour quatre élèves, ou un autre abri d'urgence assez grand pour loger le groupe en cas d'effondrement, ou pour d'autres raisons motivant les élèves à vouloir quitter l'abri (c.-à-d. claustrophobie, froid).
- Établir un système pour déterminer les moments où les élèves doivent quitter le quinzee (p. ex. par jumelage; si plus de la moitié des élèves assignés à un quinzee veulent le quitter en raison du froid ou de la claustrophobie, tout ce groupe doit le quitter).

Règles et consignes particulières

Supprimé :

- Aucune flamme nue n'est permise dans ou près des abris.
- La nourriture doit être suspendue à un arbre, rangée dans une voiture ou dans des contenants anti-ours, ou aussi loin que possible du campement.
- Des réchauds doivent être disponibles, accessibles et adéquats pour l'activité, l'emplacement et la durée de l'excursion. Les élèves doivent recevoir des instructions sur l'utilisation des réchauds avant de partir en excursion.
- Il faut établir des procédures de sécurité pour les feux de camp/cuisson (p. ex. seau d'eau à proximité, déplacements sécuritaires près du feu, revoir la technique « arrêter, se jeter par terre, et rouler »).
- Les élèves doivent recevoir des instructions sur l'utilisation des couteaux de camping et des scies avant de partir en excursion. Les élèves ne doivent jamais utiliser de haches.

Ajouté :

- Il faut établir des procédures de sécurité pour la cuisson sur un feu de camp, un poêle à bois (tente prospecteur) ou un réchaud de camping. Les élèves doivent recevoir des instructions et démontrer leur compétence à utiliser en toute sécurité les appareils de cuisson avant le début de l'excursion.
- Les élèves doivent recevoir des instructions et démontrer leur compétence pour utiliser les haches, couteaux de camping et scies avant le début de l'excursion.

- Établir une procédure pour évacuer le quinzee/la tente prospecteur (par exemple, un système de jumelage pour quitter l’abri pendant la nuit).
- Les élèves doivent être informés de la procédure d’évacuation de l’abri en cas d’urgence (par exemple en cas d’incendie ou d’effondrement du quinzee/de la tente).
- En cas d’incendie, une pelle et un contenant de neige/sable/terre ou une couverture anti-feu doivent être placés à proximité du poêle.
- La nuit, un élève ne doit pas être laissé seul dans un quinzee ou une tente prospecteur. Un minimum de 2 et un maximum de 4 élèves doivent dormir dans chaque quinzee
- Une inspection finale de chaque quinzee/tente prospecteur doit être effectuée par le guide d’excursion avant que les élèves ne puissent y passer la nuit.
- Toute cuisson sur un poêle à bois doit être faite dans des casseroles, et non directement sur la table de cuisson.
- Les guides d’excursion doivent être responsables de l’installation correcte des tentes et des poêles. Tout adulte agissant en qualité de surveillant, formé et dirigé par le guide d’excursion, est autorisé à s’occuper du poêle à bois.
- Avant chaque nuit, les guides d’excursion doivent vérifier la stabilité et la solidité des arceaux ou de la structure interne de chaque tente.

Règles et consignes particulières

- *Les chauffe-tentes peuvent seulement être utilisés à l’intérieur des tentes canadiennes ou des tentes conçues pour utiliser un chauffe-tente.*
- *Le guide d’excursion doit vérifier les sources de chaleur et surveiller leur utilisation.*
- *Les chauffe-tentes conçus pour être utilisés à l’intérieur d’un abri ne doivent pas être en marche pendant que les élèves dorment.*
- *Les abris doivent être ventilés lorsque l’appareil de chauffage est utilisé.*

Modifié ainsi :

- Aucune flamme nue n’est permise dans ou près des abris. Les tentes prospecteur doivent être chauffées par des poêles à bois fermés, conçus pour la taille et la configuration de la tente, et les instructions du fabricant doivent être suivies.
- Le guide d’excursion doit vérifier les sources de chaleur et surveiller leur utilisation quotidienne. Seuls les adultes surveillants sont autorisés à chauffer les poêles à bois.

Surveillance

Supprimé :

- Le remplissage et l’allumage des réchauds se font sous une surveillance visuelle constante.
- Les élèves peuvent, après avoir reçu les instructions d’utilisation, utiliser des scies et des couteaux de camping sous la surveillance d’un adulte.

Surveillance

Une surveillance sur place est requise.

Modifié ainsi :

- Une surveillance sur place est requise. Exceptions :
 - Une surveillance visuelle constante est requise durant le remplissage et l’allumage des réchauds de camping.
 - Une surveillance générale est nécessaire pour la cuisson des repas sur des réchauds de camping ou des feux de camp ouverts.
 - Une surveillance visuelle constante est requise pour les premières leçons et la démonstration des compétences pour l’utilisation des scies.
 - Une surveillance générale est requise après les premières leçons et la démonstration des compétences pour l’utilisation des scies.
 - Une surveillance visuelle constante est nécessaire lors de l’utilisation de haches et de couteaux de camping.
- Seuls les adultes surveillants du voyage sont autorisés à chauffer le poêle à bois (camping avec tente-abri).

Outils et ressources

Ajouté : Les ressources suivantes ont été ajoutées à la section Outils et ressources.

Listes de vérification

Modèle de liste de vérification pour les agents de supervision

Formulaires

Modèle de formulaire d’autorisation intramuros et de reconnaissance des éléments de risque

Règles et consignes particulières des intramuros

Autorisation pour intramuros

Foire aux questions (FAQ)

Ajouté : Les deux questions suivantes ont été ajoutées à la section Foire aux questions (FAQ). Consultez la FAQ pour connaître les réponses.

Les certifications qui ne figurent pas sur les fiches d'activités de plein air sont-elles autorisées?

Comment puis-je déterminer l'équivalence de mes certifications?